Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2023 • Amérique du Nord • Jour 2

Code sujet **23-SESJ2AN1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Explications de la mobilité sociale
1 réponses • sujet p. 2–5

Épreuve composée — Mobilisation des connaissances, étude d’un document et raisonnement sur dossier documentaire
4 réponses • sujet p. 6–9

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation

None points

Explications de la mobilité sociale

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> Comment peut-on expliquer la mobilité sociale ?

Introduction. La mobilité sociale désigne le changement de position sociale d’un individu. Elle peut être étudiée au cours de la vie d’une même personne — mobilité intragénérationnelle — ou en comparant sa position à celle de ses parents — mobilité intergénérationnelle. Celle-ci est souvent observée à partir des catégories socioprofessionnelles. Elle peut être verticale, ascendante ou descendante, ou non verticale lorsque les catégories comparées sont difficilement hiérarchisables : le document 1 distingue ainsi les mobilités de statut et horizontale. Il faut enfin distinguer la mobilité sociale observée, qui mesure les changements effectivement constatés, de la fluidité sociale, qui désigne l’inégalité des chances d’accéder aux différentes positions selon l’origine sociale. La mobilité peut donc augmenter sans que l’égalité des chances progresse. Comment les transformations de l’emploi et les trajectoires individuelles, notamment scolaires, expliquent-elles la mobilité sociale, tandis que certaines inégalités contribuent à la reproduction sociale ?

I. Les transformations de la structure des emplois créent des possibilités de mobilité sociale.

La mobilité structurelle est la part de la mobilité liée aux changements de répartition des emplois entre catégories socioprofessionnelles. Lorsque certaines catégories se développent tandis que d’autres se réduisent, les enfants ne peuvent pas tous occuper la même catégorie que leurs parents : une partie des changements de position résulte de cette transformation de la structure sociale. Le document 1 indique que la part de la mobilité structurelle dans la mobilité observée des hommes passe de 39,6 % en 1977 à 24,2 % en 2015. Elle diminue donc sur la période, même si elle continue de contribuer à la mobilité observée.

Le document 3 illustre la transformation des emplois en France entre 1982 et 2020. À la lecture du graphique, la part des agriculteurs exploitants baisse d’environ 7 % à près de 2 % et celle des ouvriers d’environ 30 % à 19 %. À l’inverse, celle des cadres et professions intellectuelles supérieures augmente d’environ 8 % à 20 %, et celle des professions intermédiaires d’environ 19 % à 26 %. La diminution de l’emploi agricole et ouvrier et le développement des emplois de cadres et des professions intermédiaires modifient donc les positions disponibles d’une génération à l’autre. Par exemple, la contraction de l’emploi agricole rend moins fréquente la reproduction de la position d’agriculteur par les enfants ; la progression de catégories d’emplois qualifiés peut, à l’inverse, leur ouvrir des positions plus nombreuses que dans la génération de leurs parents. Ces évolutions contribuent à la mobilité structurelle, sans démontrer que les chances d’accès aux différentes catégories sont devenues égales.

Le document 1 montre que la mobilité observée des hommes par rapport à leur père reste importante : elle concerne 63,8 % des hommes en 1977 et 65,2 % en 2015, après un maximum de 67,4 % en 1993. Sa composition se transforme. La mobilité verticale passe de 30,6 % en 1977 à 42,6 % en 2015, tandis que la mobilité non verticale recule de 33,2 % à 22,6 %. Parmi les mobilités verticales, la mobilité descendante augmente de 7,2 % à 15,0 % entre 1977 et 2015 ; la mobilité ascendante atteint 30,8 % en 2003, puis s’établit à 27,6 % en 2015. La mobilité ne signifie donc pas nécessairement ascension sociale : elle peut aussi être descendante. Ces données portent sur les hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans et résidant en France métropolitaine ; elles ne décrivent pas à elles seules la mobilité de toute la population.

FormaV - document d'entraînement non officiel

II. Les trajectoires scolaires et les ressources familiales contribuent à la mobilité, mais aussi à la reproduction sociale.

La scolarisation plus longue et l'élévation du niveau de diplôme peuvent favoriser l'accès à des emplois différents de ceux des parents. Les diplômes certifient des qualifications et constituent un critère de recrutement pour de nombreux emplois. Toutefois, l'accès aux diplômes reste lié à l'origine sociale. Dans le document 2, parmi les personnes de 25 à 44 ans dont les parents ont un diplôme du supérieur, 34,1 % possèdent un diplôme de niveau bac +5 ou plus, contre 4,8 % parmi celles dont les parents ont peu ou pas de diplôme. L'écart est de 29,3 points de pourcentage. Selon la catégorie socioprofessionnelle du père, 65,5 % des personnes dont le père est cadre, exerce une profession intellectuelle supérieure ou une profession intermédiaire ont un diplôme du supérieur : ce total correspond à 23,2 % ayant un diplôme du supérieur court, 19,1 % un diplôme de niveau bac +3 ou bac +4 et 23,2 % un diplôme de niveau bac +5 ou plus. La proportion correspondante est de 30,6 % lorsque le père est employé ou ouvrier : 16,0 % + 9,2 % + 5,4 %. Ces données établissent une association entre origine sociale et diplôme obtenu, mais ne suffisent pas à prouver que l'origine sociale est la cause unique des différences observées.

Plusieurs mécanismes peuvent contribuer à cette association. Les familles disposent de ressources économiques inégales pour financer des études longues ou supporter le coût de la vie étudiante. Elles transmettent aussi des ressources culturelles, des habitudes scolaires, des informations sur les filières et des attentes différentes. Ces ressources peuvent agir sur la réussite scolaire et les choix d'orientation. L'école peut ainsi permettre une mobilité, mais les inégalités de ressources et de parcours peuvent aussi favoriser la reproduction sociale. En outre, l'élévation générale du niveau de diplôme ne garantit pas à chacun d'occuper une position plus élevée que celle de ses parents : l'accès à un emploi dépend également des emplois disponibles et de la concurrence entre candidats diplômés.

Les conditions matérielles et la configuration familiale peuvent aussi influer sur les possibilités concrètes de poursuivre des études, de rechercher un emploi ou de déménager pour travailler. Le document 4 ne renseigne pas directement sur des trajectoires entre générations, mais compare le niveau de vie et la pauvreté selon la configuration familiale en 2018. Le niveau de vie médian est de 17 670 euros pour une famille monoparentale avec un enfant et de 13 930 euros pour une famille monoparentale avec deux enfants ou plus ; les taux de pauvreté correspondants sont de 22,7 % et 41,8 %. Pour les couples, le taux de pauvreté est de 9,1 % avec un enfant et de 9,6 % avec deux enfants, contre 23,3 % avec trois enfants ou plus. Le niveau de vie médian d'un couple avec trois enfants ou plus est de 17 640 euros, contre 24 280 euros pour un couple avec un enfant. Ces chiffres montrent des différences de ressources et de risques de pauvreté selon la composition du ménage. Des ressources plus limitées peuvent rendre plus difficile le financement d'études ou d'une mobilité géographique et professionnelle. Cependant, le document ne mesure ni les changements de catégorie socioprofessionnelle ni les positions des parents et de leurs enfants : il ne permet donc pas d'établir directement que ces écarts de niveau de vie causent une trajectoire sociale particulière.

Enfin, mobilité observée et fluidité sociale ne se confondent pas. Les changements dans la structure des emplois peuvent entraîner des déplacements de position, mais ne disent pas si, à origine sociale différente, les individus ont des chances comparables d'atteindre une même catégorie. Pour comprendre la mobilité sociale, il faut donc considérer conjointement les transformations de l'emploi, les parcours scolaires et professionnels et la transmission inégale des ressources familiales.

Conclusion. La mobilité sociale s'explique en partie par les transformations de la structure des emplois, qui rendent certaines trajectoires plus fréquentes et en ouvrent de nouvelles. Elle dépend aussi des parcours scolaires et des ressources familiales : le diplôme peut faciliter le changement de position, mais son obtention reste associée à l'origine sociale, et les conditions matérielles peuvent peser sur les possibilités de

formation et de carrière. Enfin, la mobilité observée comprend des trajectoires ascendantes, descendantes et non verticales. Elle ne suffit donc pas à mesurer l'égalité des chances, qu'il faut apprécier en distinguant mobilité et fluidité sociale.

RÉPONSE À RETENIR

La mobilité sociale s'explique par la combinaison des transformations de la structure des emplois et des trajectoires individuelles. Le recul de certaines catégories et le développement d'autres produisent une mobilité structurelle ; les parcours scolaires et les diplômes peuvent favoriser les changements de position. Toutefois, les diplômes et les conditions de vie restent associés à l'origine sociale et aux ressources familiales, ce qui peut contribuer à la reproduction sociale. La mobilité observée, qui peut être ascendante, descendante ou non verticale, ne signifie donc pas nécessairement que les chances sont devenues égales : elle doit être distinguée de la fluidité sociale.

Épreuve composée

20 points

Mobilisation des connaissances, étude d’un document et raisonnement sur dossier documentaire

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 6

> Montrez comment les droits de propriété influent sur la croissance économique. (4 points)

Les droits de propriété sont les règles qui attribuent à une personne ou à une organisation le droit d’utiliser un bien, d’en percevoir les revenus, de le céder et d’en exclure les autres. La croissance économique est l’augmentation durable de la production. Les droits de propriété peuvent la favoriser en modifiant les incitations des agents économiques.

Quand ces droits sont clairement définis et effectivement protégés, les ménages et les entreprises ont davantage confiance dans le fait qu’ils pourront conserver les revenus tirés de leurs biens et de leurs investissements. Ils sont alors plus incités à investir, par exemple dans des machines, des locaux ou la formation des salariés. Cette accumulation de capital contribue à accroître les capacités de production. La sécurité juridique facilite également l’accès au crédit : un actif dont la propriété est reconnue peut servir de garantie. À l’inverse, si les biens risquent d’être confisqués ou si les contrats ne sont pas respectés, l’investissement devient plus risqué et peut diminuer.

Les droits de propriété intellectuelle peuvent aussi stimuler l’innovation. Un brevet accorde temporairement à son titulaire un droit exclusif sur une invention ; la perspective d’en tirer un revenu peut inciter les entreprises à financer la recherche-développement. Or l’innovation et le progrès technique permettent de produire davantage ou de meilleure qualité avec une quantité donnée de facteurs de production, et soutiennent ainsi la croissance. La protection des droits de propriété et le respect des contrats rendent enfin les échanges plus sûrs, ce qui favorise l’activité économique et la spécialisation.

Ces effets dépendent toutefois de la conception des droits : une exclusivité trop étendue peut limiter la concurrence et la diffusion des connaissances. Les institutions doivent donc concilier la protection des titulaires avec la diffusion des innovations.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Des droits de propriété clairement définis, protégés et bien équilibrés favorisent la croissance en encourageant l’investissement, le financement, l’innovation et les échanges. Une protection excessive peut cependant freiner la concurrence et la diffusion des innovations.

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l’aide des données du document, vous montrerez que la pratique de la lecture est corrélée à l’âge et au sexe. (2 points)

Pour établir une corrélation, on compare les proportions de personnes déclarant lire selon le sexe et selon l’âge. Une corrélation signifie que les caractéristiques varient ensemble ; elle ne démontre pas que l’une est la cause de l’autre.

FormaV - document d'entraînement non officiel

La pratique de la lecture est corrélée au sexe : en 2018-2019, 71 % des femmes déclarent avoir lu au moins un livre dans l'année, contre 53 % des hommes, soit un écart de 18 points de pourcentage. Pour une lecture plus fréquente, au moins six livres dans l'année, les proportions sont respectivement de 43 % et 27 %, soit un écart de 16 points.

Elle est également corrélée à l'âge, mais les écarts dépendent de l'indicateur retenu. Pour la lecture d'au moins un livre dans l'année, la proportion est de 58 % chez les 16-24 ans, 60 % chez les 25-39 ans, 65 % chez les 40-59 ans et 62 % chez les 60 ans ou plus : elle ne progresse donc pas régulièrement avec l'âge. Pour la lecture d'au moins six livres, les proportions sont de 29 %, 30 %, 36 % et 40 % dans ces mêmes groupes d'âge ; elles augmentent ici avec l'âge.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dans le champ étudié, la lecture est corrélée au sexe et à l'âge : les femmes déclarent davantage lire que les hommes, et la part lisant au moins six livres augmente avec l'âge. Pour la lecture d'au moins un livre, les écarts selon l'âge sont moins réguliers.

Question 2.

Sujet p. 7

> À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez que la position dans le cycle de vie est un facteur de structuration et de hiérarchisation de l'espace social. (4 points)

La position dans le cycle de vie désigne la situation d'une personne au fil des étapes de son existence : jeunesse, âge adulte, vieillesse, avec des statuts fréquemment associés comme les études, l'emploi, la vie en couple, la parentalité ou la retraite. Ces positions structurent l'espace social parce qu'elles sont liées à des pratiques, des rôles, des contraintes et des ressources différentes. Elles peuvent aussi contribuer à le hiérarchiser lorsque les ressources et les possibilités d'accès aux biens ou aux activités sont inégalement réparties.

Le document montre d'abord que certaines pratiques culturelles et numériques varient nettement selon l'âge. En 2018-2019, 93 % des 16-24 ans utilisent Internet tous les jours ou presque, contre 43 % des personnes de 60 ans ou plus. À l'inverse, 1 % des 16-24 ans et 33 % des 60 ans ou plus déclarent ne jamais l'avoir utilisé au cours des trois derniers mois. La fréquentation du cinéma varie aussi : 83 % des 16-24 ans y sont allés au moins une fois dans l'année, contre 42 % des 60 ans ou plus. Ces différences indiquent que les groupes d'âge n'ont pas les mêmes pratiques. Elles ne prouvent cependant pas, à elles seules, que l'âge est la cause de ces écarts : les effets de génération, les ressources ou les habitudes peuvent aussi intervenir.

Les données sur la lecture nuancent cette comparaison. La part ayant lu au moins un livre est de 58 % parmi les 16-24 ans, atteint 65 % chez les 40-59 ans, puis est de 62 % chez les 60 ans ou plus. En revanche, la part ayant lu au moins six livres passe de 29 % chez les 16-24 ans à 40 % chez les 60 ans ou plus. Les pratiques ne suivent donc pas toutes la même évolution avec l'âge.

Au-delà des pratiques observées, les étapes de la vie sont souvent associées à des ressources et à des contraintes différentes. Les jeunes sont plus souvent en études ou au début de leur vie professionnelle ; les adultes peuvent cumuler emploi et responsabilités familiales ; les personnes plus âgées peuvent être à la retraite. Ces situations influencent notamment les revenus disponibles, le temps libre, les besoins et les possibilités de participer à certaines activités. Elles contribuent ainsi à différencier les positions sociales. Lorsque les ressources associées à ces situations sont inégales, elles participent également à la hiérarchisation de l'espace social. Le document décrit des pratiques selon l'âge, mais ne mesure pas

FormaV - document d'entraînement non officiel

directement les ressources ni ne démontre à lui seul cette hiérarchie ; celle-ci doit être expliquée par les mécanismes sociaux. L'âge n'est par ailleurs qu'un facteur parmi d'autres, aux côtés du sexe, de l'origine sociale, du diplôme et de la situation professionnelle.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La position dans le cycle de vie structure l'espace social car les pratiques, les rôles, les contraintes et les ressources varient selon les étapes de l'existence. Les écarts observés dans l'usage d'Internet, la fréquentation du cinéma et la lecture en donnent des exemples. Ces différences peuvent participer à une hiérarchisation lorsqu'elles s'accompagnent d'inégalités de ressources, mais le document ne suffit pas à établir une causalité ni à mesurer directement cette hiérarchie.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9

> À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les institutions ont des effets positifs et négatifs sur le chômage structurel. (10 points)

Introduction. Le chômage structurel correspond à une composante durable du chômage, liée notamment au fonctionnement du marché du travail et aux difficultés d'ajustement entre les emplois proposés et les personnes qui en recherchent un. Les institutions sont les règles et dispositifs qui encadrent les relations économiques et le marché du travail : droit du travail, salaire minimum, formation ou politiques de l'emploi. Elles peuvent protéger les travailleurs et faciliter l'accès à l'emploi, mais aussi modifier le coût des embauches et les conditions d'ajustement. Comment peuvent-elles donc avoir des effets à la fois positifs et négatifs sur le chômage structurel ?

Des institutions peuvent contribuer à accroître le chômage structurel. Certaines règles de protection de l'emploi impliquent des procédures et des coûts liés au recrutement et au licenciement. Le document 1 met en regard, pour plusieurs pays, l'indice OCDE de protection de l'emploi et le taux de chômage moyen sur la période 2002-2016. L'indice varie de 0 à 6 et le graphique montre une association globalement positive : les pays ayant un indice plus élevé tendent aussi à présenter un taux de chômage plus élevé. Un mécanisme possible est que des coûts anticipés plus importants rendent certaines entreprises plus prudentes avant d'embaucher. Une protection qui ralentit les réallocations peut également compliquer l'ajustement entre les emplois disponibles et les travailleurs. Toutefois, le graphique présente une corrélation entre pays : il ne prouve pas que la protection de l'emploi cause à elle seule le chômage, car d'autres caractéristiques nationales peuvent intervenir.

Le salaire minimum peut aussi exercer un effet négatif sur l'emploi par le coût du travail. Comme l'explique le document 2, quand le salaire minimum est introduit ou augmenté, certaines entreprises embauchent moins qu'elles ne l'auraient fait ou suppriment des emplois. Ce mécanisme peut être particulièrement important si, pour certains postes, le coût du travail devient supérieur à la productivité que l'employeur peut attendre du salarié. Si les personnes concernées restent durablement éloignées de l'emploi, cet effet peut contribuer au chômage structurel. Il s'agit toutefois d'un effet possible, et non d'une conséquence automatique de toute hausse du salaire minimum.

Les institutions peuvent aussi réduire le chômage structurel. Le document 2 souligne que les effets du salaire minimum ne se limitent pas à son coût direct. Un salaire plus élevé peut, dans certaines situations, accroître la motivation et la productivité : c'est le mécanisme du salaire d'efficience. Une augmentation peut également inciter les entreprises à former davantage leurs salariés. Des compétences plus adaptées peuvent améliorer leur productivité et leur employabilité. Ces effets positifs dépendent des choix des

FormaV - document d'entraînement non officiel

entreprises : le document précise qu'elles peuvent aussi chercher à compenser le coût en intensifiant le travail, par exemple en augmentant les cadences ou en réduisant les pauses, plutôt qu'en développant la formation.

Les institutions et les politiques de formation peuvent également réduire les inadéquations entre les compétences des demandeurs d'emploi et celles requises par les postes vacants. Le document 3 recommande de coupler les incitations locales à la création d'emplois avec une formation intensive des chômeurs locaux. Cette combinaison peut améliorer l'appariement entre l'offre et la demande de travail. Le même document évoque les aides à la garde d'enfants et les partenariats avec des haltes-garderies : en permettant à un parent de faire garder son enfant pour se rendre à un entretien, ces dispositifs peuvent lever un obstacle concret à la recherche d'emploi, particulièrement pour les femmes avec enfants.

Enfin, les politiques de l'emploi peuvent avoir des résultats limités ou déplacer des emplois. D'après le document 3, les zones franches urbaines, créées en 1996, accordaient pendant au moins cinq ans des exemptions fiscales et des exonérations de cotisations sociales aux entreprises de moins de 50 salariés qui s'y implantaient. Les incitations ont eu un effet positif sur l'emploi local grâce à l'installation de nouvelles entreprises, mais l'emploi a diminué dans les zones voisines. Le gain local ne signifie donc pas nécessairement une hausse équivalente de l'emploi à l'échelle globale : une partie de l'activité peut avoir été déplacée. Cet exemple justifie de compléter les aides à l'implantation par des mesures de formation et d'accompagnement des chômeurs.

Conclusion. Les institutions peuvent accroître le chômage structurel lorsqu'elles augmentent certains coûts d'embauche ou compliquent les ajustements, mais elles peuvent aussi le réduire en développant les compétences, en levant des obstacles à la recherche d'emploi et en améliorant l'appariement entre travailleurs et emplois. Leurs effets dépendent de la conception des dispositifs, des réactions des entreprises et des travailleurs et du contexte. La corrélation observée dans le document 1 ne suffit pas, à elle seule, à établir un lien de causalité.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les institutions ont des effets ambivalents sur le chômage structurel. Certaines règles peuvent freiner les embauches ou les ajustements ; d'autres dispositifs, notamment la formation et les aides à la garde d'enfants, peuvent faciliter l'accès à l'emploi et améliorer l'appariement. Les résultats dépendent de la conception des mesures et de leur contexte ; une corrélation entre protection de l'emploi et chômage ne démontre pas, à elle seule, une causalité.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-sciences-eco-sociales-2023-amerique-nord-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.